N°2016-42

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS 33240 SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC

Extrait du Registre
Des
Délibérations

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 24 JUIN 2016
le Président,

L'an deux mille seize
Le 22 Juin à 18 heures 00
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 15 Juin 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27
NOMBRE DE PRESENTS : 20
NOMBRE DE VOTANTS : 24

Objet : **Approbation du projet de couverture numérique du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais**

Présents : 20

AYMAT Pascale, BASTIDE Jacques, BORRELLY Marie Claire, BOURSEAU Christiane, BRIDOUX-MICHEL Nadia, CHAMPEVAL Christelle (Suppléante de Jean Paul BRUN), COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, MANSUY Ludovic, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

MABILLE Christian pouvoir à Sylvie SAGASTI, LOUBAT Sylvie pouvoir à Armand MERCADIER, PILARD Christophe pouvoir à Véronique LAVAUD, RODRIGUEZ Nathalie pouvoir à Serge JEANNET.

Absents excusés : 1

DUMONT Éric

Absents : 2

BOBET Arnaud, GRASSIAN Frédérique,

Secrétaire de séance : **MERCADIER Armand**

Vu l'article L1425-7 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à une collectivité territoriale et leurs groupements, dans le cas où la compétence leur a été préalablement transférée, d'ériger en activité de service public l'établissement et l'exploitation sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications

électroniques, au sens des 3° et 15° de l'article L32 du Code des Postes et des Communications Electroniques,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 février 2007 par lequel la compétence « Aménagement numérique tel que défini à l'article L1425-1 du CGCT » a été transféré à la Communauté de Communes du Cubzaguais par ses communes membres,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 août 2007 portant création du Syndicat Mixte Gironde Numérique, arrêtant la liste des membres dont fait partie la Communauté de Communes du Cubzaguais et transférant à ce syndicat la compétence « Aménagement numérique tel que défini à l'article L1425-1 du CGCT »

Vu l'article 23 de la loi n°2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, codifié à l'article L1425-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui prévoit l'établissement de Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) à l'initiative des collectivités territoriales,

Vu l'approbation du SDTAN initial par délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 14 février 2012,

Vu la réalisation du réseau d'initiative publique de Gironde Numérique, à l'initiative du Conseil Départemental de la Gironde, qui a permis d'apporter une connexion internet par ADSL à 7000 foyers qui n'y avaient pas accès auparavant d'augmenter les débits internet par ADSL de 30 000 foyers en Gironde hors Métropole de Bordeaux. Une artère de fibre optique de 1 100km a également été construite pour relier les bassins de vie de Gironde. Ce réseau public dessert 87 zones d'activités, 180 sites publics (collèges, lycées, hôpitaux publics et SDIS),

Vu la délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique en date du 15 décembre 2015 validant la mise à jour du SDTAN,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en préfecture ou sous-préfecture le : 24 JUIN 2016
Publié ou notifié le : 24 JUIN 2016
Le Président

Considérant que les volumes de données échangées sur internet ont triplé depuis 2010. Un nouveau projet pour l'amélioration et la construction d'infrastructures numérique est nécessaire pour faire face au besoin de Très Haut Débit dans les années futures. Ainsi, afin de préparer les prochains déploiements pour le Haut et le Très Haut Débit, Gironde Numérique a établi le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Gironde, Un diagnostic des infrastructures et services télécoms disponibles sur l'ensemble du territoire girondin a été réalisés, afin de dresser un état des lieux précis de la situation du département.

Considérant que sur le territoire girondin, les opérateurs de télécommunication ont commencé le déploiement des réseaux fibre optique à l'abonné sur les communes de la Métropole de Bordeaux car ces communes font partie des zones d'initiative privée. Hors Métropole de Bordeaux, seule la ville de Libourne est concernée pour un déploiement par initiative privée.

Considérant que, ne dehors des zones d'initiative privée, le déploiement des réseaux Très Haut Débit relève des collectivités territoriales, l'objectif « Initiative Très Haut Débit » fixé pour 2027 est la couverture de 55.4% de la population hors Bordeaux Métropole en FttH. Cet objectif se décline comme suit :

- Tranche ferme à 5 ans
- Un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 40% des locaux résidentiels et professionnels soit 164 000 prises FttH
- Un objectif de montée en débit cuivre (FttN) pour 38 500 foyers.
- 92.1% des foyers éligibles à plus de 8Mb/s
- 79.1% des foyers éligibles au Très Haut Débit
- Planning estimatif : 2017-2022
- Tranche conditionnelle à 10 ans
- Un objectif de couverture de fibre optique à l'abonné (FttH) de la zone publique : 55.4% des locaux résidentiels et professionnels soit 230 000 prises FttH
- Planning estimatif : 2022-2027

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
le Président,
Publié ou notifié
Le : 24 JUIN 2016

- Ces ambitions sont le fruit des échanges que le Conseil Départemental et les collectivités girondines ont eu avec les différents opérateurs nationaux.

- Les réseaux à déployer feront appel en partie aux infrastructures existantes. Gironde Numérique sera maitre d'ouvrage conformément au transfert de compétence. Un ensemble d'actions a été retenu afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre du projet « Initiative Très Haut Débit » girondin, deux tranches étant prévues.

- Le périmètre du projet pour être réévalué en fonction des résultats des appels d'offres et de la commercialisation du réseau.

- Les règles retenues pour élaborer les projets sont les suivantes :
- Pas de nouveaux NRA Montée en débit cuivre (NRA MED) si de la fibre optique à l'abonné (FttH) est déployée dans les 10 ans (tranches ferme et conditionnelle)
- Opticalisation des NRA ZO cuivre supérieurs à 100 lignes afin d'éviter la saturation et d'amener du VDSL (sauf dans les zones où du FttH est prévu dans les 10 ans)
- Pour le FttH :
- Les zones d'habitations principales sont privilégiées
- Le FttH ne sera pas déployé pendant 10 ans sur les zones où un nouveau NRA MED sera contruit dans le Plan Gironde Haut Méga ou bien si un NRA ZO est fibré
- La taille minimum de zones de fibre optique pour que les opérateurs interviennent est estimée à 1 000 locaux

- Considérant que sur le territoire de la Communauté de Communes du Cubzaguais, le périmètre proposé se décline comme suit :
- La première tranche ferme de 5 ans pour la période 2017-2022 est composée de :
- 7476 prises FttH
- 158 prises FttN
- Raccordement de sites prioritaires le cas échéant (listes dans l'annexe)

La seconde tranche conditionnelle pour la période 2022-2027 est composée de :

- 0 prises FttH supplémentaires

Sur 10 ans, le périmètre de couverture du territoire de la Communauté de Communes du Cubzaguais se décline comme suit :

- 7476 prises FttH
- 158 prises FttN

La mise en œuvre d'un tel programme est estimée à 12 423 347€ net public. La participation financière de la Communauté de Communes du Cubzaguais, en investissement, après prise en compte des co-financements publics (FSN, FEDER...) et des recettes prévisionnelles, est répartie comme suit :

- Tranche ferme 207-2022 : 12 423 347€ net public soit 2 565 550€ à la charge de la Communauté de Communes du Cubzaguais avec un décaissement prévisionnel sur 2 ans en 2017 et 2018.
- Tranche conditionnelle 2022-2027 : 0€ net public soit 0€ à la charge de la Communauté de Communes du Cubzaguais. cette dernière tranche pourra être modifiée en fonction de l'évolution du marché de la fibre optique et des demandes des usagers. Cette tranche donnera lieu à une confirmation de la collectivité avant son déclanchement.

Ces différentes actions sont subordonnées aux financements réellement disponibles et à leur faisabilité technique. Le périmètre exact de la couverture et la participation de la Communauté de Communes du Cubzaguais pour la réalisation des actions envisagées seront arrêtés définitivement avec le résultat de l'appel à concurrence.

Sur avis favorable du Bureau,

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire décide d'approuver la participation financière et le périmètre de la couverture numérique du territoire de la Communauté de Communes du Cubzaguais tels qu'ils résultent du Schéma Local d'Aménagement Numérique (SLAN) joint à la présente délibération.

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture
Le : 24 JUIN 2016

Publiée le : 24 JUIN 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac
Le 23 Juin 2016.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié le
Le : 24 JUIN 2016

Le Président,

A.DUMAS.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CUBZAGUAIS
33240 SAINT-ANDRÉ DE CUBZAC

Le diagnostic de votre territoire

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié le : 21 JUIN 2016
le Président,

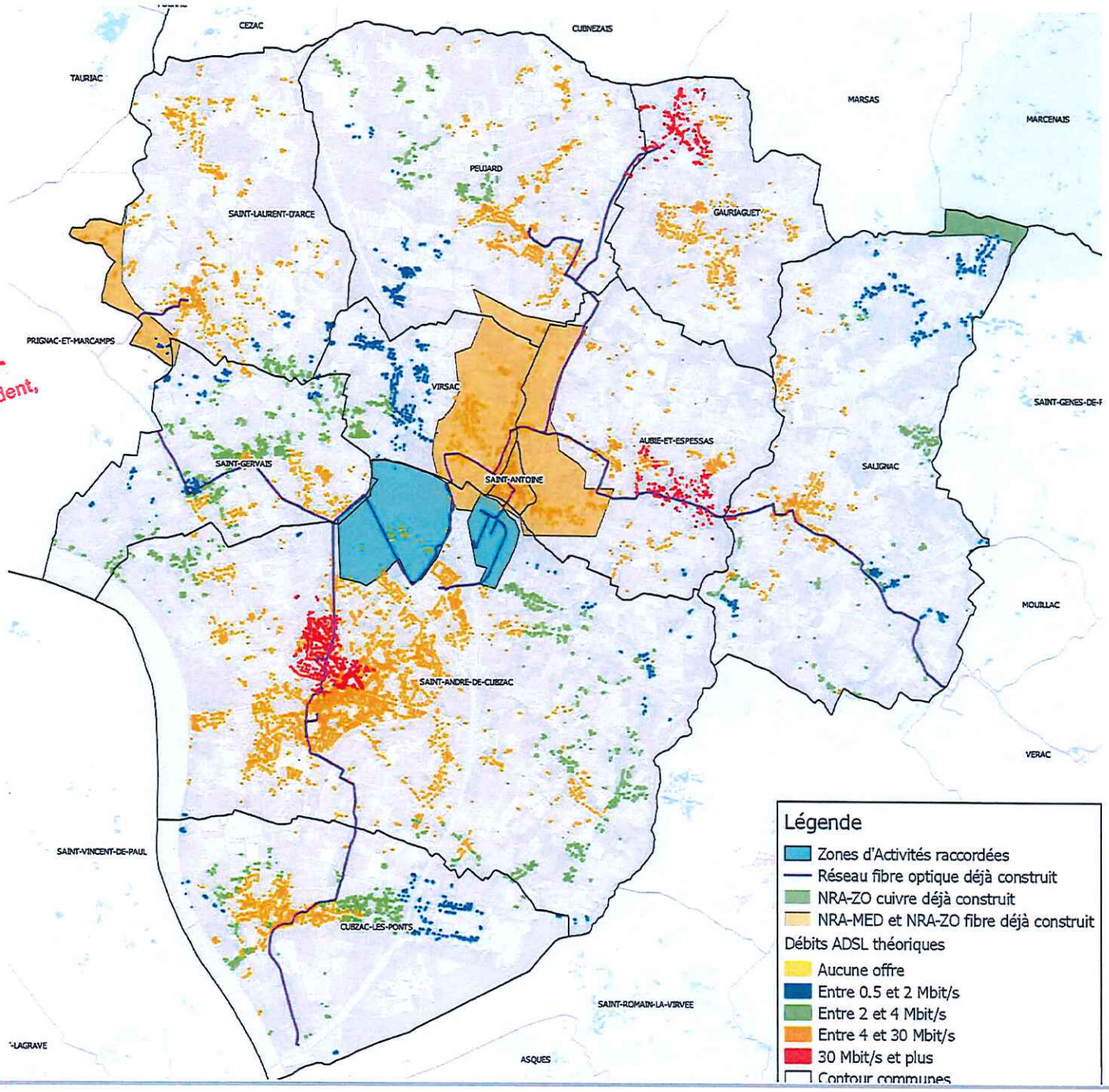

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le : 24 JUIN 2016
Publié ou notifié le : 21 JUIN 2016
le Président,

Le diagnostic de votre territoire

Couverture ADSL Communauté de Communes

	Avant Gironde Numérique		Après Gironde Numérique septembre 2013	
	Nombre de lignes	Taux de couverture (%)	Nombre de lignes	Taux de couverture (%)
Nb lignes total	8746	-	10253	-
Lignes inéligibles (zone blanche ADSL)	7	0.08 %	1	0.01 %
Lignes éligibles à 512 kb/s	8739	99.92 %	10252	99.99 %
Lignes éligibles à 2 Mb/s	7815	89.36 %	9163	89.37 %
Lignes éligibles à 8 Mb/s	7208	82.41 %	8405	81.98 %

Evolution débit nombre de lignes

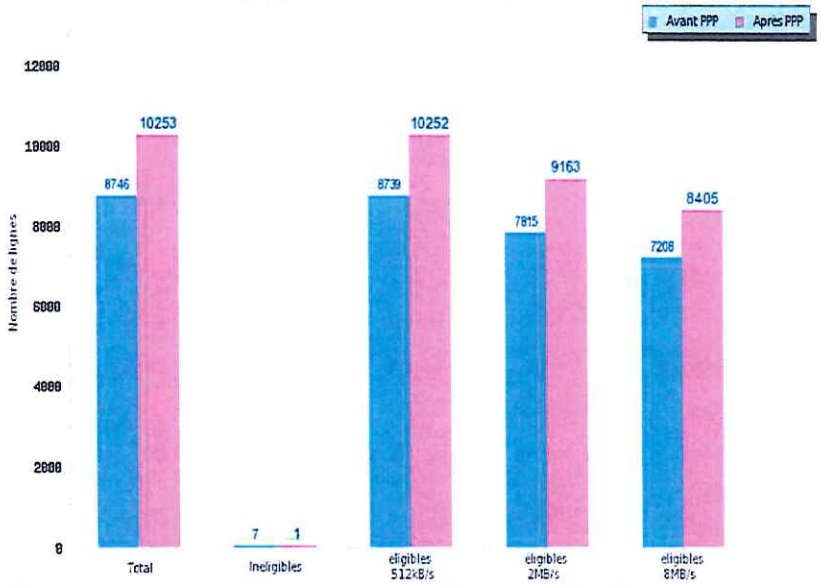

gironde numerique
Le numérique au service des Girondins

Zones d'activités et entreprises

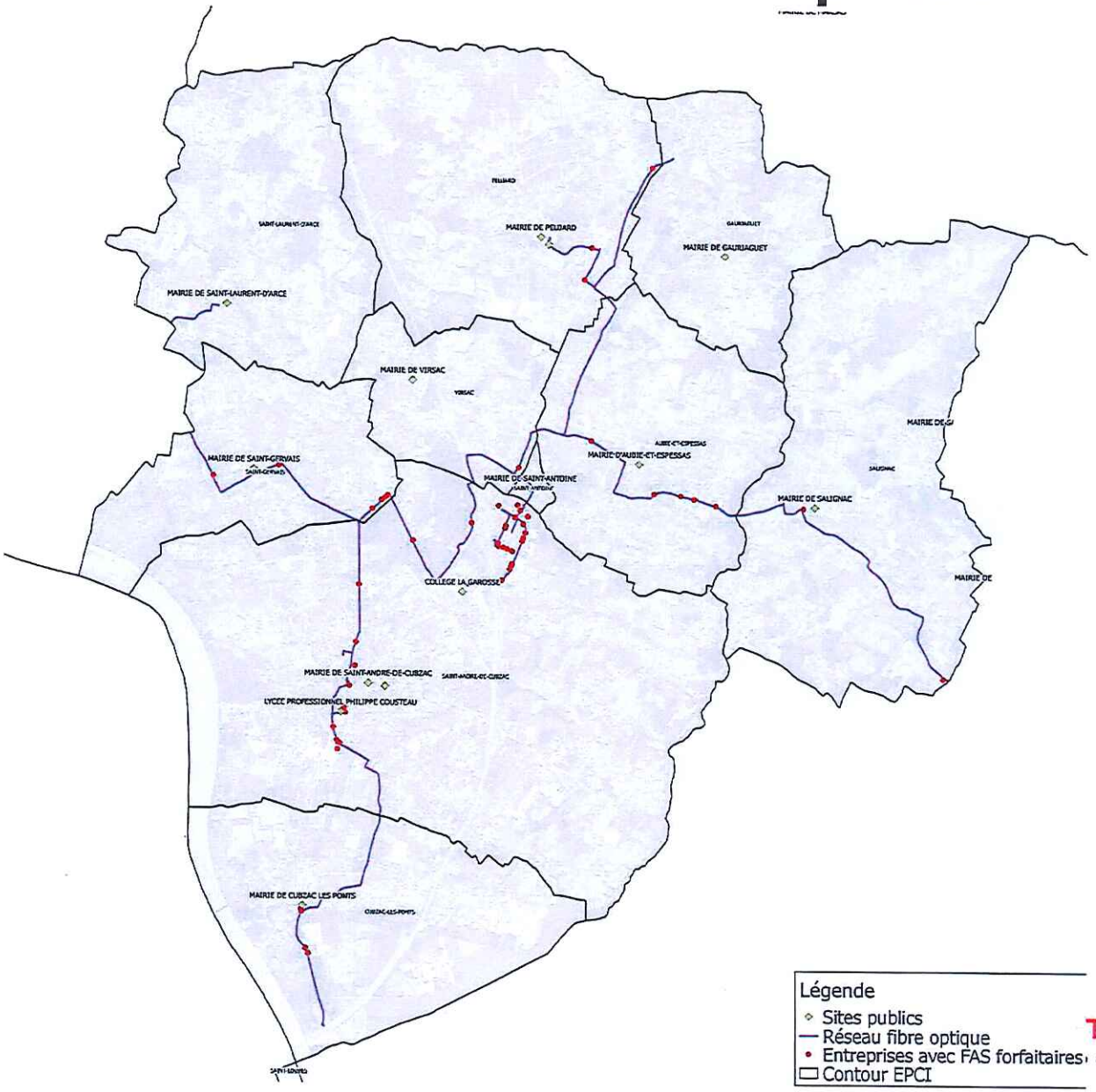

au service des Girondins

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 21 JUIN 2016
le Président,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 21 JUIN 2016
le Président,

Projet global 2017 - 2027

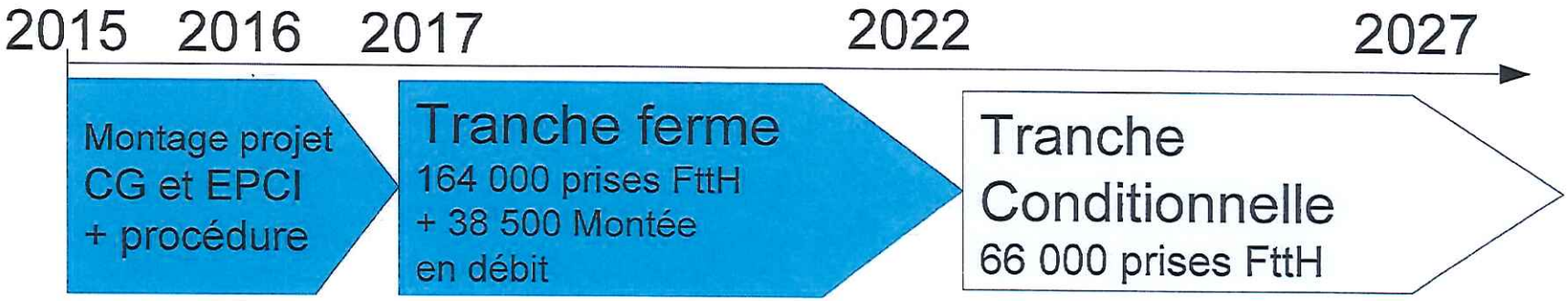

- Un objectif global 50 % de la population girondine hors CuB en FttH
  - Tranche ferme de 164 000 prises soit 40 % de la population hors Cub
  - Tranche conditionnelle de 66 000 prises
- Complément de montée en débit pour 8 % de la population
- Règles à définir
  - Priorité aux zones d'habitat principal
  - Pas d'habitat isolé
- Règles financières à définir
  - Participation de tous les adhérents (CG et EPCI)
  - Pour les EPCI
    - Péréquation : une part forfaitaire
    - Part au réel : % du coût de la prise

gironde numerique
Le numérique au service des Girondins

Projet global 2017 - 2027

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 21 JUIN 2016
le Président,

230 000 prises FttH
+ 38 500 Montée en débit

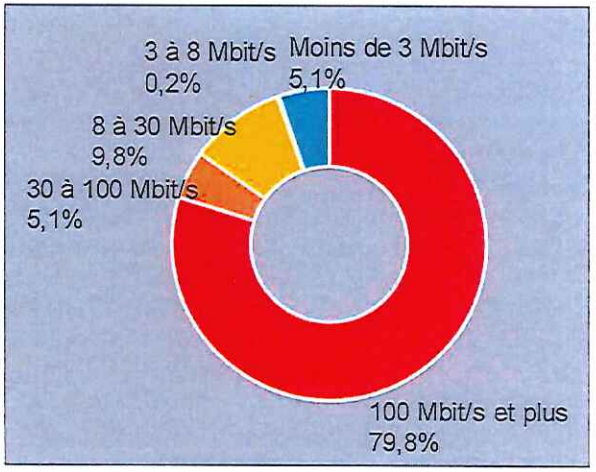

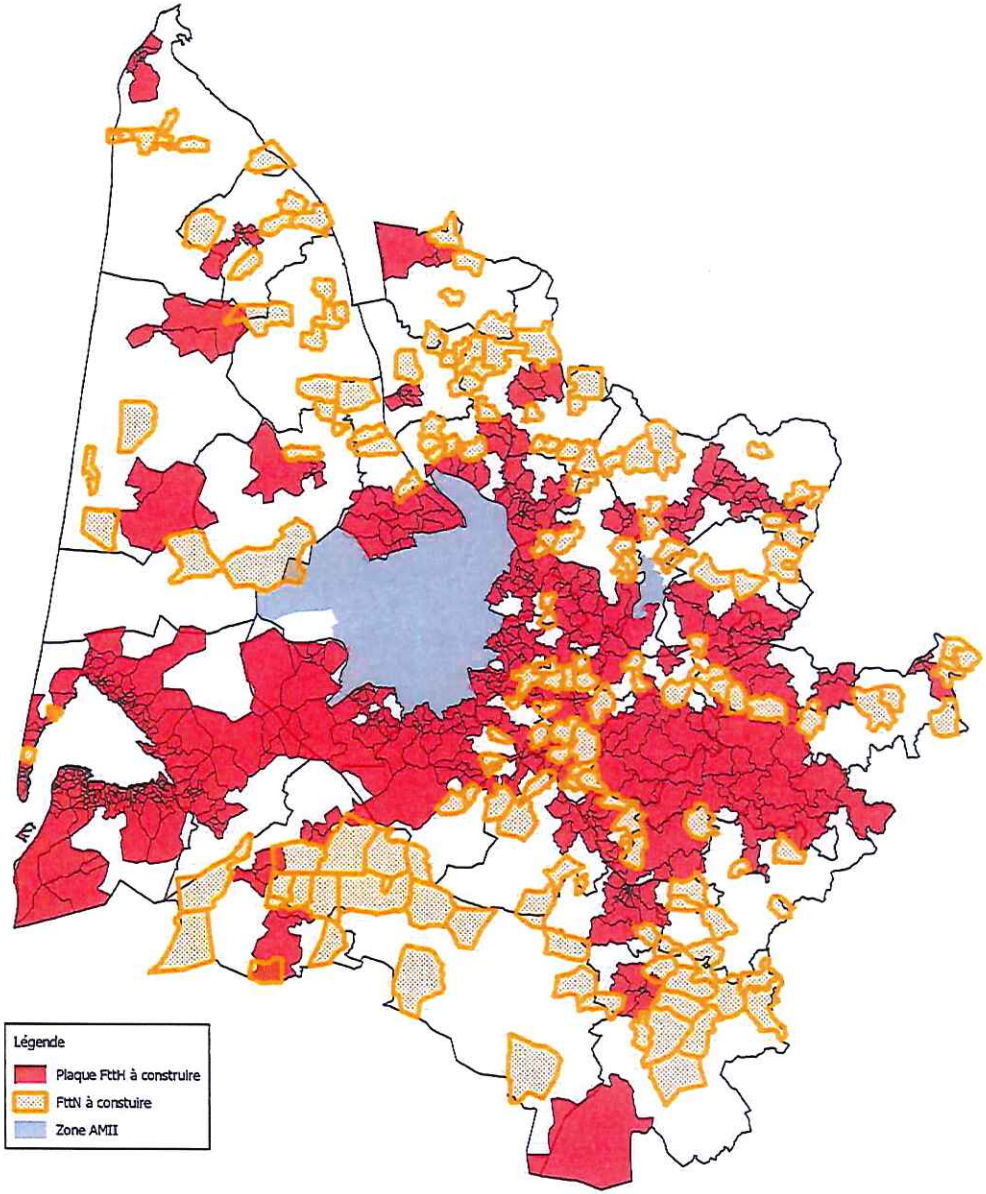

Tranche ferme 2017-2022

FttH: 7 476 locaux (hors isolé)
FttN: 158 locaux

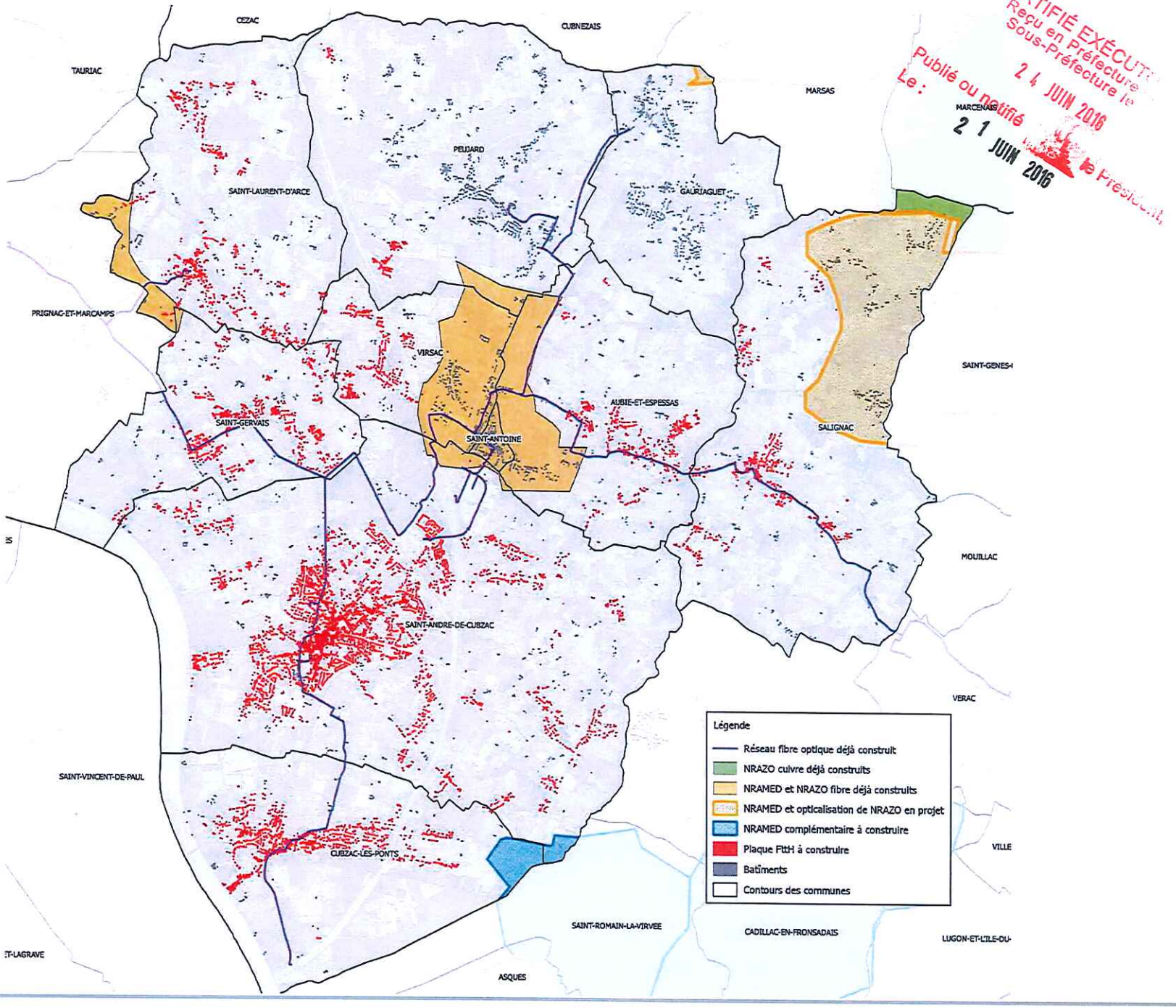

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Sous-Préfecture le
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 21 JUIN 2016
Le Président,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture ou
Sous-Préfecture le :
24 JUIN 2016
Publié ou notifié
Le : 21 JUIN 2016
le Président,

Participation financière

Tranche ferme 2017-2022	Coût total	projet de base	5 496 319 €
		Options (NRA MED dérogatoires + extension)	6 927 028 €
		Total	**12 423 347 €**
	Participation EPCI	projet de base	975 500 €
		Options (NRA MED dérogatoires Extension)	1 779 650 €
		Total participation EPCI	**2 755 150 €**

- Tranche ferme
  - Engagement financier de l'EPCI nécessaire
  - Versement à partir de 2017
  - Si emprunt : à la charge de l'EPCI

gironde numerique
Le numérique au service des Girondins